

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du mardi 16 juillet 2024 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-

AS/CR

N° 003157

Complément de la subvention au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Apt et ses environs

Publié le :

**VOTES POUR: 31** 

**VOTES CONTRE: 0** 

ABSTENTION(S): 0

Le 16 juillet 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI

## **ABSENTS EXCUSÉS:**

<u>ABSENTS</u>: Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle que par la délibération n°003138 du mardi 28 mai 2024 le conseil municipal a approuvée une première répartition des subventions destinées aux associations étant précisé que certains dossiers encore à l'étude pourraient faire l'objet de délibération spécifique. La subvention attribuée à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Apt est de 16 000 €.

Madame le Maire rappelle que par la délibération n°002962 du mercredi 22 février 2023 le conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre la Ville d'Apt et la Maison des Jeunes et de la Culture d'Apt. Les propositions de dotations financières directes et indirectes de la ville d'Apt fixent à 17 150 € la contribution de la Ville au titre du soutien à la vie associative locale.

Madame le Maire rappelle les objectifs et perspectifs définis par la Maison des Jeunes et de la Culture d'Apt dans son dossier de demande de subvention détaillés ci-après :

- « La MJC d'Apt, aux côtés de l'équipe municipale, a comme objectifs de :
- \*Favoriser une offre socio-culturelle pertinente dans une Maison ouverte à tous ;
- \*Mettre en œuvre des projets novateurs et des évènements fédérateurs ;
- \*promouvoir les talents et le patrimoine culturel, artistique et immatériel du pays d'Apt.

Par nos projets et actions tout au long de l'année 2024 nous souhaitons être une structure ouverte aux habitants Aptésiens que ce soit dans les murs de la MJC comme en extérieur.

Depuis sa création, la MJC a connu de nombreuses évolutions et est toujours restée attachée aux valeurs d'éducation populaire.

Le projet associatif rédigé en 2023 a permis de réaffirmer ses valeurs de laïcité, liberté, égalité et fraternité. Il replace la notion d'éducation populaire dans une époque en pleine mutation, afin de contribuer à une démocratie contributive et de donner à tous, le pouvoir de faire et d'agir. Les buts ainsi déterminés sont :

- Prendre conscience des aptitudes individuelles ;
- Développer leur personnalité;
- Se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante.

A cette occasion, la MJC a associé à son nom et à son projet le concept de « Scène culturelle de proximité ». La scène culturelle de proximité est un espace de démocratisation de la culture et de démocratie culturelle. C'est aussi un espace d'animation de l'action territoriale, d'accompagnement de projets et d'engagement notamment des jeunes.

Les grands champs d'action de la MJC sont répertoriés autour de grands thèmes comme la jeunesse, la culture, les savoirs et les loisirs. Chacun dispose de ses propres objectifs opérationnels, ses actions spécifiques, ses partenaires, ses moyens et critères d'évaluation.

#### Actions jeunesse

École de danse : hip-hop, éveil et initiation à la danse...

Gymnastique: Fitness, gym sportive, gym rythmique et dansée...

Expression: Chant, musique, théâtre, photo...

#### Espace Multimédia

Scène culturelle de proximité Liens entre les activités Mise en place scènes ouvertes, de concerts, de conférences... Stages d'initiation et de perfectionnement

### Rencontre d'artistes

Partenariat avec les structures et des acteurs culturels locaux Coopérative des savoirs Échange de savoirs pratiques, techniques et scientifiques Espace de questionnements et d'approfondissement. Cycle de rencontres

La MJC présente 35 activités, sur 112 créneaux hebdomadaires, plus de 4670 heures d'enseignements annuels. En terme quantitatif c'est certainement une des associations dont l'offre est la plus diversifiée et la plus importante envers la population de d'Apt et ses alentours.

Nos actions hors les murs ont pris une place prépondérante dans notre projet 2023-2024 avec notamment l'organisation des opérations en pieds d'immeubles tout au long de l'année les mercredis ainsi que durant les vacances scolaires. Nous mettons en place avec la collaboration de 14 partenaires institutionnels et associatifs des animations, des temps d'échanges et de rencontres dans les quartiers prioritaires de la ville d'Apt. Cela afin d'agir en complément de l'offre existante sur des publics de la ville éloigné de certaines offres éducatives ou institutionnels. »

## LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Considérant, qu'il est nécessaire de compléter le montant de la subvention délibérée le mardi 28 mai 2024.

Approuve, le versement d'une subvention complémentaire de 1 150 € au profit de la MJC d'Apt. Afin d'atteindre la somme globale de 17 150€ telle que définie par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Dit, que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 65748 du budget principal de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT Madame Véronique ARNAUD-DELOY